

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du lundi 2 mars 2020

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3

La séance est ouverte à 18h07 et levée à 20h07.

#### Etaient présents :

**Amagney** : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 6.1), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Laurent DALPHIN, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 0.2), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Christophe LIME (à partir du 0.2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 0.2), M. Philippe MOUGIN, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à partir du 0.2), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 7.1), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 0.2) Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Brailly : M. Alain BLESSEMALLE Busy : M. Philippe SIMONIN suppléant de M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON suppléant de M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaux : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER (à partir du 0.2) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN (à partir du 0.2) Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET (à partir du 0.2) Larnod : M. Hugues TRUDET Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 0.2) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 7.1), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 0.2) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : Mme Géraldine LAMBLA suppléante de M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

#### Etaient absents :

**Besançon** : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY, Mme Christine WERTHE Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Fontain : M. André AVIS Franois : M. Claude PREIONI La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISEON Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Novillars : M. Philippe BELUCHE Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pugey : M. Frank LAIDIÉ Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

#### Secrétaire de séance :

M. Daniel HUOT

#### Procurations de vote :

**Mandants** : S. BARATI-AYMONIER (jusqu'au 1.2.3), E. BRIOT (à partir du 0.2), P. CURIE, YM. DAHOUI, C. DEVESA (à partir du 0.2), J. GROSPERRIN, JS. LEUBA, K. ROCHDI (jusqu'au 6.15), M. ZEHAF (jusqu'au 0.1), C. MAGNIN-FEYSOT, C. BOTTERON, C. PREIONI, P. CONTOZ, P. BELUCHE

**Mandataires** : N. BODIN (jusqu'au 1.2.3), C. LIME (à partir du 0.2), D. SCHAUSS, C. MICHEL, A. POULIN (à partir du 0.2), ML. DALPHIN, AS. ANDRIANTAVY, C. THIEBAUT (jusqu'au 6.15), A. GHEZALI (jusqu'au 0.1), G. BAULIEU, S. RUTKOWSKI, D. PARIS, D. HUOT, J. KRIEGER

Délibération n°2020/005230

Rapport n°4.1 - Avenant n°1 à la convention de partenariat tripartite CITEO-GRAND BESANCON METROPOLE-SYBERT portant sur le soutien financier de CITEO à l'amélioration du dispositif de collecte des recyclables en apport volontaire au centre-ville de Besançon

**Avenant n°1 à la convention de partenariat tripartite  
CITEO-GRAND BESANCON METROPOLE-SYBERT portant sur  
le soutien financier de CITEO à l'amélioration du dispositif de  
collecte des recyclables en apport volontaire au centre-ville de Besançon**

**Rapporteur** : Françoise PRESSE, Vice-Présidente

**Commission** : Développement durable

Inscription budgétaire	
BP 2020 « Points d'apports volontaire » Budget annexe déchets	Montant BP 2020 : 400 K€ Montant de l'opération sur 4 ans : 1 180 K€

**Résumé :**

Par délibération en date du 17 décembre 2018, le Conseil Communautaire a approuvé une convention de partenariat liant Grand Besançon Métropole, le SYBERT et CITEO portant sur le soutien financier de CITEO au programme pluriannuel de modernisation des stations de tri aériennes pour la collecte des recyclables en centre-ville de Besançon. Il est proposé un avenant à ladite convention pour reconduire sa durée de 1 an et actualiser le programme.

Suite à la mise en place des 24 conteneurs prévus dans la phase test en 2019, une évaluation du dispositif a été effectuée. Celle-ci a mis en évidence l'adéquation du dispositif avec les attendus du projet, à savoir :

- une forte diminution des dépôts sauvages au pied des nouvelles stations de tri
- une amélioration de la captation des cartons en lien avec le nouvel opercule des conteneurs
- une baisse des refus de tri
- une appropriation et une satisfaction des usagers riverains

Cette évaluation a également permis de détecter des améliorations techniques et esthétiques pertinentes à réaliser (ergonomie des trappes et du conteneur, habillage extérieur) pour améliorer notamment l'usage et la maintenance. Ces conteneurs étant des mobiliers urbains développés en lien avec le fournisseur de la collectivité, la traduction technique des évolutions envisagées a nécessité un délai supplémentaire d'échanges, de propositions et de décisions. Ainsi, sans remettre en cause sa finalité et son ampleur, le projet a subi un décalage par rapport au planning initialement envisagé. Tous les conteneurs aériens du centre-ville de Besançon seront convertis en stations tri nouvelle génération à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2020.

Ainsi, il est proposé un avenant à la convention tripartite précitée pour intégrer les derniers éléments techniques issus des retours d'expérience de la phase test et prolonger la durée de la convention de 1 an.

**Mmes C. CAULET, F. GALLIOU et C. THIEBAUT et MM. T. BIZE, JM. BOUSSET, P. DUCHEZEAU, T. JAVAUX, F. LOPEZ et Y. POUJET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise M. le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat liant Grand Besançon Métropole, le SYBERT et CITEO portant sur le soutien financier de CITEO au programme pluriannuel de modernisation des stations de tri aériennes pour la collecte des recyclables en centre-ville de Besançon, annexée au rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 89  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prennent pas part au vote : 9

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION TRIPARTITE AU TITRE DE  
L'AMELIORATION DU DISPOSITIF DE COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE  
DES EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES AU CENTRE-VILLE DE BESANCON**

**Entre,**

**CITEO**, société anonyme au capital social de 499 444,50 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 388 380 073, ayant son siège social à Paris (75009), 50 Boulevard Haussmann, représentée par son Directeur Général, Monsieur Jean HORNAIN,

Ci-après dénommée « CITEO »,  
De première part,

**Et,**

**La Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole**, représentée par Monsieur Jean-Louis Fousseret, Président, en vertu de la délibération du Conseil Communautaire en date du...  
Ci-après dénommée «GRAND BESANCON METROPOLE»,

De deuxième part,

**Et**

**Le SYBERT**, représenté par Madame Catherine THIEBAUT, Présidente, en vertu de la délibération du conseil syndical en date du....

Ci-après dénommé le « SYBERT »,

De troisième part,

**Ci-après dénommés individuellement « Partie » et collectivement « Parties ».**

### **I. Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet :

- l'intégration des derniers éléments techniques issus des retours d'expérience de la phase test.
- la prolongation de la durée de la convention de 1 an dont la fin était formalisée au 31 décembre 2019.

Afin de permettre le déploiement et le bilan de la totalité des stations de tri aériennes prévues à la convention initiale, **il est proposé de la reconduire jusqu'au 31 décembre 2020.**

### **II. Modification du planning**

**Le planning initial était :**

Décembre 2018 / janvier 2019 :

- implantation des stations test pour une durée de 7 mois maximum avec évaluation et adaptation le cas échéant
- préparation du déploiement complet

Automne – hiver 2019 : déploiement complet

**Le planning actualisé est le suivant :**

- Mai 2019 :

- implantation des stations test pour une durée de 7 mois maximum avec évaluation et adaptation le cas échéant
- préparation du déploiement complet

- Premier semestre 2020 :

- déploiement complet

### III. L'annexe 3 est mise à jour

#### **ANNEXE 3 : participations financières**

Une partie des actions prévues en 2018 a été réalisée en 2019. Par répercussion, il est proposé de décaler à 2020 certaines actions prévues initialement courant 2019.

De plus, de nouveaux artistes vont réaliser des œuvres qui vont habiller les nouveaux conteneurs. Il est donc proposé de les rémunérer à la même hauteur que ceux ayant contribué aux conteneurs en phase test soit 7200€ pour 4 artistes.

Également, la collectivité a identifié des pistes d'optimisation financière sur le dilite pour le covering. Cette optimisation financière permettrait de baisser le tarif unitaire du covering des conteneurs jugé trop cher dans la phase test (nouvelle estimation à 350€ / conteneur).

Le montant prévisionnel des autres dépenses reste inchangé (il conviendra toutefois de considérer la révision prévue chaque année au 01/04 des tarifs unitaires des conteneurs et de leurs équipements selon les conditions prévues au marché).

#### **Budget prévisionnel des actions 2019 à reporter en 2020 (mises à jour en fonction des remarques ci-dessus) :**

	Total € HT	Coûts unitaires	Commentaires	Taux de prise en charge Citeo	Participation financière Citeo
Fourniture des points d'apport volontaire aériens	63 315 €	1365€ HT conteneur verre / 1224€ HT conteneur EMR	50 conteneurs dont 15 points d'apport volontaire verre)	80%	50 652 €
Conteneurs supplémentaires (augmentation du maillage)	32 500 €	sur la base d'un cout unitaire moyen	Potentiellement 25 conteneurs (soit entre 8 et 10 stations)	80%	26 000,00 €
Adhésivage ou dilite	26 250 €	350€ HT par conteneur	Sur la base de 75 conteneurs	80%	21 000,00 €
Sacs de tri	19200 €	12 000 sacs de tri à 1€60		80%	15 360,00 €
Rémunération des artistes pour la phase de déploiement	7200 €		4 artistes retenus	80%	5760 €
<b>TOTAL report 2020</b>	<b>148465 €</b>				<b>118772 €</b>

#### **IV. Autres dispositions**

Les autres dispositions de la convention demeurent et restent inchangées.

Fait à Paris, le .....En trois exemplaires originaux.

#### **Pour CITEO,**

Monsieur Jean HORNAIN  
Directeur Général

#### **Pour la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole,**

Jean- Louis FOUSSERET  
Président

#### **Pour le SYBERT,**

Catherine THIEBAUT  
Présidente